

Droits administratif devoir d un huissier

Par larguier, le 04/05/2009 à 11:38

bonjour,

je viens d être informer par mon employeur qu un huissier de justice c est présenter a mon lieu de travail.

je suis en congé je ne comprend pas pourquoi il se présenté a mon travail et pas a mon domicile étant donner que je n est jamais eu de courrier n y un appel téléphonique de leurs part avez t il le droit de se présenter a mon lieu de travail .

il n a laisser aucun document a mon employeur

mes salutations distinguees

Par Solaris, le 04/05/2009 à 17:00

Bonjour,

Il en a parfaitement le droit puisqu'il est chargé de remettre le pli à personne.

Par larguier, le 05/05/2009 à 08:55

merci mais il ne doit même pas laisser un avis de passage?

Par Solaris, le 06/05/2009 à 10:01

Bonjour,

non pas sur votre lieu de travail. L'acte n'est pas signifié soit il repassera sur votre lieu de travail soit à votre domicile.